Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_132-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 04 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de La Groise, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/132 portant provisions pour restes à recouvrer

Membres présents (59) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MARTIN Rémy (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, BALEMBOIS Bernard, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme,

Membres excusés (2) : HERBET Marie-Françoise, JUMEAUX Stéphane,

Membres absents (5) : LOIGNON Laurent, MATON Audrey, TRIOUX COURBET Sandrine, BASQUIN Etienne, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (8) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GOURAUD Francis à QUONIOU Henri, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_132-DE

Délibération 2025/132 portant provisions pour restes à recouvrer

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2321-2 qui inscrit la dotation aux provisions parmi les dépenses obligatoires des collectivités,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité,

Vu la délibération 2016/186 déterminant la méthode d'évaluation à appliquer,

Vu la délibération 2024/143 ayant fixée le montant des provisions 2024,

Considérant le principe de prudence comptable qui impose de constater une charge future probable dès lors qu'un risque est avéré,

Considérant la nécessité d'assurer la sincérité des comptes de la collectivité en évaluant le risque d'irrécouvrabilité pesant sur les restes à recouvrer (créances litigieuses et contentieuses),

Considérant l'état des restes à recouvrer au 01 décembre 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'ajuster la provision pour restes à recouvrer comme suit :**

Budget	Provision au 31/12/2024 (€)	Provision 31/12/2025 (€)	Ajustement (€)
Budget principal	30 943,15	39 590,71	8 647,56
Crématorium	10 538	4 579	-5 959
Bâtiment dev éco	223 626,08	13 138,59	-210 487,49
Service des eaux	3451,78	1 470,33	-1 981,45

- **De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2025 au chapitre 68 des budgets correspondants à l'occasion de la prochaine décision modificative ;**
- **De préciser que ces provisions seront ajustées annuellement en fonction du besoin de financement des restes à recouvrer.**

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD



IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 15/12/2025
Publication le 16/12/2025

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_132**
Objet :	**Délibération 2025/132 portant provisions pour restes à recouvrer**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200030633-20251211-2025_132-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20251211-2025_132-DE-1-1_0.xml	text/xml	883 o
Document principal (Délibération) Nom original : 132.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251211-2025_132-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	144.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 15h02min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 15h07min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 15h07min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 15h07min31s	Reçu par le MI le 2025-12-15